

Ecole Jeanne Géraud
Rue Honoré de Balzac
13200 Arles
04 90 96 88 95

PV du Conseil d'école du 7 novembre 2023

Présents :

Mme Goudenege, Mme Boultareau, M. Pradier, parents élus ;
Mme Fabreguettes, Mme Ricard, enseignantes ;
Mme Torres Munar, directrice

Excusés :

M. Imbert, adjoint au maire délégué à l'éducation
Mme Giraud , enseignante

1. Composition et attributions du Conseil d'école

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école : projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants handicapés
- Activités périscolaires : heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le Conseil d'École se réunit au moins une fois par trimestre, il peut être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres à titre exceptionnel.

2- Présentation de l'équipe

L'équipe éducative est constituée de quatre enseignants :

Mme Fabreguettes est l'enseignante de la classe de grande section.

Mme Nadine Ricard a la classe de moyenne section

Mme Charlotte Torres Munar a la classe de petite section avec Mme Magali Giraud

le mardi une fois par mois.

Mme Torres Munar assure la fonction de directrice et a un jour de décharge par mois.

des membres du RASED : la psychologue scolaire Mme Lux , la référente de scolarité pour les élèves en situation de handicap Mme Robert

des membres du personnel municipal :

deux ATSEMs Mme Christelle Santini pour les MS et les GS et Mme Morgane Banache pour les PS .

une cantinière Mme Delphine Barthelemy Roux , une aide cantinière Mme Aicha Lahouazi et Mme Stella Romeu, surveillante de cantine. Elles sont également agents d'entretien. A la pause méridienne et pour la garderie du soir : Shania Kaous, animatrice ALAE rejoint l'équipe . Elle est en binôme avec une seconde animatrice le soir : Linda

3- La rentrée et les effectifs de l'école

L'école est comme l'année dernière composée de 3 classes : PS, MS et GS.

L'école accueille à ce jour 60 élèves . Les effectifs remontent puisque la classe de PS est à 23 élèves.

Les effectifs sont de 23 en PS, de 18 en MS et de 19 en GS.

4. Règlement intérieur

Une des attributions du Conseil d'école est de voter le règlement intérieur, établi en conformité avec le règlement départemental.

Il n'y a pas lieu cette année de modifier le règlement .

Il est procédé au vote : le nouveau règlement est adopté à l'unanimité des voix du Conseil.

5. Travaux et demandes à la municipalité

L'école est un lieu qui appartient et est géré par la mairie : c'est elle qui fournit le budget et les équipements, qui réalise les travaux d'entretien des locaux et rémunère le personnel municipal que sont les ATSEMs, les cantiniers(ères), femmes/hommes d'entretien et animateurs(rices). Seul le personnel enseignant est personnel de l'Etat. Cette année, l'école a bénéficié d'un budget de 2892 € euros pour l'achat des fournitures et matériels pédagogiques. Chaque classe a bénéficié de 650 € pour le fonctionnement annuel : cahiers, peintures, jeux et tout le matériel pédagogique et le reste est utilisé pour du matériel collectif : matériel de sport, matériel pour la cour. L'équipement de sport est traditionnellement découvert par les élèves lors du passage du Père Noël en décembre. Cette année, l'équipe a choisi d'investir dans des jeux de cour : un bac à sable et des jeux de construction . Il y a également, un nouveau matelas de gymnastique pour le sport, une paire de jumelles, des livres et un kit oiseau pour le projet commun.

Concernant les travaux, voici les demandes en cours :

- certains volets roulants ont été réparés au début de cette année . Il reste un volet dans la classe de GS et un dans le bureau à changer.
- la réfection du tapis vert de la cour
- il manque des rideaux : un dans la salle des maîtres et un dans le réfectoire
- l'équipe souhaiterait une alarme en cas de risque majeur/ intrusion qui puisse être déclenchée dans toutes les classes
- 3 clefs pour l'atelier des GS , l'atelier de MS et le dortoir en cas de confinement et la réparation de la clef du jardin cassée
- la dépose de la moquette des murs du dortoir pour des questions d'hygiène
- le nettoyage plus régulier des abords de l'école(déjections canines) et de la cour
- la fourniture d'outils pour les agents d'entretien : aspirateur pour les tapis et le nécessaire pour nettoyer efficacement la cour (souffleurs?)
- l'eau chaude pour la douche
- enlèvement des bacs dans le jardin arrière

Mme Goudenege demande s'il existe un système de budget participatif pour certains projets? Pas à notre connaissance. Est-il possible de faire de dons pour le matériel nécessaire ? Oui , c'est possible.

Il faut signaler au Conseil que l'école accueille les lundis soir, mardis soirs et certains samedis matins une association proposant des cours de yoga . Certains dimanches, une association de chant occupe l'école.

Les mercredis et vacances scolaires, l'école héberge le centre aéré .

6.Projets et vie de l'école

Le projet d'école a été élaboré par l'équipe en 2016 , il est révisé chaque année. Il met l'accent sur l'acquisition du langage et sur l'exploitation du patrimoine culturel de la ville d'Arles. Nos trois grands axes de travail sont

- s'exprimer à l'oral et enrichir son vocabulaire
- collaborer et coopérer collectivement à la réussite d'une réalisation
- développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves.

Les projets pédagogiques sont tous en relation avec ce projet.

Les projets communs aux trois classes cette année sont :

*le prix des incorruptibles : prix littéraire où chaque classe vote pour son livre préféré parmi une sélection (la sélection est visible sur le site du prix littéraire)

* un projet oiseaux pour la seconde partie de l'année qui se conclura si possible par une sortie au Parc ornithologique de Pont de Gau

Le système du cahier ressource de la ville d'Arles est utilisé pour permettre aux élèves l'accès à divers projets :

*Les classes de PS et MS ont été acceptées pour une visite au musée Réattu, les PS le 23 mai et les MS le 31 mai

*La classe de GS est candidate à un projet APPN (découverte de la forêt de Fontvieille) et à un cycle piscine.

La photographie de classe est prévue le 4 avril 2024.

Le Noël de l'école aura lieu le jeudi 21 décembre. Nous sommes à la recherche d'un Père Noël pour le matin avec distribution des cadeaux pour l'école puis la classe. L'après-midi, une séance de « cinéma » à l'école (MS et GS) avec le goûter préparé par les parents des MS (les parents des autres classes seront sollicités pour d'autres occasions).

7,Suivi des élèves et communication parents /enseignants

L'école a mis en place des carnets de suivi des apprentissages qui suivent les élèves tout au long de la maternelle : ils sont remis aux parents deux fois par an pour être consultés et signés. Des rendez-vous individuels sont proposés aux parents à cette occasion.

Les enseignants organisent une réunion d'information en début d'année et peuvent par ailleurs proposer aux parents des rencontres dans le cours de l'année . Les parents peuvent également en solliciter par le biais du cahier de liaison.

8. PPMS et sécurité

Un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est mis en place à l'école pour les risques majeurs potentiels et pour le risque attentat/intrusion. Il a été mis à jour selon les nouvelles réglementations. Avant les vacances ont été effectués les exercices obligatoires (incendie et intrusion et risques industriels). La commission de sécurité est passée le 7 novembre, ce matin, et a émis un avis favorable.

Rien à signaler pour l'exercice incendie.

Pendant l'exercice intrusion, comme chaque année, l'équipe a constaté un défaut de sécurité : le système d'alarme à disposition (corne de brume) ne peut pas se transporter partout et surtout on ne l'entend pas d'un bout à l'autre de l'école. Il faudrait installer un bouton d'alarme dans chaque pièce pour que cela soit efficace. Nous avons choisi en révisant le PPMS de mettre les zones de confinement dans les ateliers de chaque classe car nous possédons les clefs de ces pièces mais l'un des ateliers n'a pas de point d'eau. Par ailleurs les volets roulants se sont pas automatiques : il faut garder le doigt sur le bouton de commande pour le fermer, ce qui prend un temps important à multiplier par le nombre de fenêtres.

Il nous manque des clefs pour trois portes : atelier GS, atelier MS et dortoir. Une réflexion globale sur la question avec la mairie serait à envisager.

Exercice risques industriels : profitant de l'exercice organisé par le site SEVESO de Fos, nous avons réalisé l'exercice risques industriels le vendredi 13 octobre. Il s'agissait de tester les procédures en cas de confinement pour nuage toxique : repli, sécurisation des ouvertures pour les étanchéifier, mise à l'écoute des radios officielles. Les salles choisies sont la salle des maîtres et l'atelier GS, qui nous laissent suffisamment d'espace pour les trois classes. Nous avons rencontré quelques difficultés : la première est que notre mode d'alerte (sifflet) ne s'entend pas. Ensuite, le scotch ne rend pas étanches les fenêtres coulissantes et nous n'en avons pas assez pour sécuriser toutes les ouvertures. Enfin, le local retenu ne possède pas de sanitaires.

9. Coopérative scolaire

L'école adhère à l'OCCE 13.

Les mandataires du compte sont Mme Ricard et Mme Torres Munar.

Le bilan au 31 août 2023 est à l'équilibre : l'année a débuté avec 1145,76 € euros sur le compte. Il faut déduire l'adhésion obligatoire à l'OCCE ainsi que l'assurance : 151,80 €.

Il faut ajouter 405 € de cotisations parents pour cette année soit 1398,96 €.

L'OCCE doit financer cette année les cars et l'entrée au parc ornithologique, le sable pour le nouveau bac à sable ainsi que les projets internes à chaque classe : matériel de cuisine, matériel de bricolage pour les fêtes (noël, carnaval et fêtes des parents)

10. Questions diverses

Pourquoi certains enfants sont-ils séparés de leurs copains/copines à la cantine ?

Les enfants mangent en deux services : d'abord les PS puis les MS et les GS. Au deuxième service, chaque table accueille un mélange de MS et de GS. Les enfants peuvent s'asseoir à leur convenance autour des tables sauf si cela pose des difficultés : c'est alors un adulte qui leur impose le placement.

Y-a-t-il classe en l'absence de l'ATSEM ?

En cas d'absence de l'ATSEM, il y a une classe mais les conditions d'accueil sont dégradées. L'accueil du matin se fait alors dans la salle polyvalente puis chaque classe va rejoindre sa salle pour les activités. Il n'est toutefois pas possible de réaliser toutes les activités prévues et personne n'est là pour assurer les soins d'hygiène des enfants.

Est-ce que les projets se font toujours en journée sur le temps scolaire ?

Oui, c'est toujours sur temps scolaire. Les fêtes se font pendant le temps de classe, avec les parents pour le carnaval et sans les parents pour les autres (noël, galette, kermesse, sorties...)

La séance est levée.

La secrétaire de séance



N. RICARD

La directrice



C. TORRES MUNAR